

## DEC200981IN2P3

Décision portant nomination de Mme Sandrine Pavy aux fonctions de chargée de mission

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Sandrine Pavy, ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le « Référentiel projets ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sandrine Pavy demeure affectée au Laboratoire Leprince-Ringuet à Palaiseau.

#### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, Mme Sandrine Pavy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Gif sur Yvette.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

